

Municipales bio 2026 : portez un programme pour la bio locale !



Des objectifs réalisables :



Atteindre 100% de foncier agricole communal en bio



Respecter la loi EGALIM : 20% minimum de produits bio dans toutes les cantines, et tendre vers 100 % à terme



Viser 21% de la surface agricole du territoire en bio (objectif national)



Soutenir le passage à 12% de consommation bio (objectif national)

Soutenir la bio locale, quels effets pour la collectivité ?



Réduction des risques pour la santé pour les agriculteurs et agricultrices, leur voisinage et l'ensemble des habitant-es via l'alimentation bio qui réduit le risque d'obésité, de diabète de type 2, de cancer du sein et de lymphome.



Renforcement de l'économie locale, avec une filière bio générant +50% d'emplois et dont plus de la moitié des fermes vendent en circuit court. Une opportunité pour le développement d'ateliers de transformation et la souveraineté agricole. Un levier essentiel pour la dynamique rurale !



Réduction des coûts de traitement de l'eau potable, par l'absence d'utilisation de pesticides de synthèse et une moindre utilisation de nitrates.



Développement d'une agriculture favorisant le lien entre les habitant-es et les agriculteur-ices. Une opportunité pour questionner l'alimentation, créer une dynamique positive pour une meilleure accessibilité de l'alimentation sur le territoire.



Préservation du climat et de la biodiversité, avec des productions végétales moins émettrices de gaz à effet de serre et +20% d'espèces sur les parcelles en bio.



Maintien du paysage bocager, avec une alimentation des animaux bio basée sur le pâturage, la replantation de haies régulières et le développement de l'agroforesterie sur les fermes bio.

**RETROUVEZ TOUTES NOS
PROPOSITIONS
D'ACTIONS**

